



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT V-701/04-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT V-699/12-19 (TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES)

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2020, le conseil municipal a adopté le règlement V-701/04-20, modifiant le règlement V-699/12-19 (Taux de taxes foncières générales);

QUE : Ce règlement est disponible à la consultation sur le site Internet de la Ville;

QUE : Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 12^e jour de mai 2020.


Suzanne Chapados, Greffière